meuse.fr

Aide sociale à l'hébergement

L'Aide sociale à l'hébergement contribue au financement de l'hébergement d'une personne handicapée dans un établissement.

Publié le 10 juillet 2020

L'Aide sociale à l'hébergement bénéficie aux personnes en situation de handicap hébergées en établissement ou en famille d'accueil.

Elle permet de financer une partie des frais liés à leur hébergement.

Son montant est calculé en **fonction des ressources** de chaque demandeur et de sa situation familiale.

LIENS UTILES

- Site du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées

CONTACT

Etablissement pour personne âgée ou personne handicapée
MDPH

5 Espace Theuriet
55000 BAR LE DUC

0329467070
ITINÉRAIRE

VOS AIDES

SENIORS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement

Pour qui ?
Sénior-Aidant

Pour quoi ?
Permettre aux personnes âgées ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour leur hébergement en EHPAD

AUTONOMIE

L'Aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée

Pour qui ?
En situation de handicap-Aidant

Pour quoi ?
Prendre en charge (sous certaines conditions) les frais d'hébergement en foyer d'une personne handicapée ne pouvant rester à domicile

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55